

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MELANGES RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI.

Montreal, Mardi 23 Mai 1848.

No. 73.

PIE IX

D'APRÈS M. OZANAM.

Suite.

Pie IX a pris soin, ce me semble, de prouver à toute l'Europe la liberté, la fermeté, la persévérance de ses résolutions. Il déroule lentement des dessins mûris dans la méditation et la prière. Ceux qui connaissent l'ancien évêque d'Imola savent quels desirs de réforme il nourrissait; avec quel empressement et quelle candeur, se rendant au conclave, il recevait les pétitions et les plaintes des Romagnols, promettant de les appuyer auprès du Pape futur. Le lendemain du jour où il fut élu souverain Pontife, Rome entière attendait l'annuité: il la fit attendre un mois; il ne voulait pas que le pardon parût arraché par l'entraînement d'un jour de fête, encore moins par l'inquiétude d'un premier jour de règne. Personne n'y comptait plus quand le 16 juillet 1846, le décret, affiché sur les places, ravit le peuple de surprise et de joie, et l'amena tout entier, ivre de reconnaissance, sous les fenêtres du Quirinal. Que de fois, durant l'hiver dernier, n'ai-je pas entendu les Romains accuser la lenteur de ces deux lois sur la garde civique et sur l'organisation du sénat, qui, à les en croire, pouvaient seules leur ouvrir la terre promise de la liberté! Elles ne parurent cependant, qu'en juillet et en octobre, mais empreintes d'une vigueur qui ne laissa plus regretter ces retards. La création du conseil des ministres, promise au mois de juin, ne fut accomplie que le 29 décembre; mais cet acte, dont on commença à comprendre le bienfait, porte dans ses quatre-vingt-dix-huit articles tout une réforme administrative. C'est une parole favorite du Pape, « qu'il veut marcher comme la tortue, lentement, mais toujours. » Ne pevez pas qu'il s'arrête; nous venons d'apprendre peut-être la plus décisive de toutes ses mesures, celle qui devait sceller l'alliance entre la souveraineté ecclésiastique et la liberté séculière; le glaive a été remis en des mains laïques, et le ministère de la guerre confié au comte Gabrielli, à un vieux soldat de Napoléon. Qu'est-ce enfin que cette excellente institution des auditeurs auprès de la consulte d'Etat et auprès du conseil des ministres, sinon l'établissement de deux écoles ouvertes à la jeunesse laïque et à tous les progrès légitimes de l'avenir? Si l'on trouve que ce soit trop peu, si l'on s'afflige des ménagements que Pie IX garde encore pour des susceptibilités honorables, pour de vieux services, si l'on se plaint de sa mansuétude, qui hésite à multiplier les destitutions, qu'on se souvienne qu'il n'est pas permis au Pape d'être le Pape d'un parti, le Pape des impatients, non plus que le Pape des rétrogrades. Il faut bien qu'il soit le Pape de l'Autriche elle-même, et les Italiens ne devraient pas oublier les reproches que Dante met dans la bouche de saint Pierre contre les Pontifes qui ont fait deux parts du peuple chrétien:

Non fu nostra intenzion ch'a destra mano

De nostri successor parte sedesse,

Parte dall'altra del popol cristiano!

Sans doute c'est le caractère de Pie IX d'unir à une volonté toujours maîtresse d'elle-même une sensibilité exquise, prompt à se trahir par tous les signes de la tristesse et de la joie; une douceur extrême qui recule devant les mesures de rigueur, rien de cette roideur qui passe pour de la force, ni de ce mépris des hommes qu'on prend pour le mépris de la popularité. Mais je trouve la même tendresse de cœur, la même hésitation, la même facilité apparente à s'abandonner et à se relever, dans les plus héroïques Pontifes du moyen-âge, et par exemple dans Grégoire VII. Il y a d'admirables lettres de Grégoire VII à Didier, abbé du Mont-Cassin, où ce grand Pape confie à son ami toutes les terreurs, toutes les défiances de son âme, égarée sous le fardeau du pontificat. Dans ce siècle de fer où Dieu l'a mis, « la vie lui est un ennui et la mort désirable. » Son découragement touche presque au désespoir. Et plus tard, quand lui aussi met la main à l'œuvre des réformes, les impatients se plaignent de sa mollesse. Les Saxons soulevés lui écrivirent, ils le pressent pendant quatre ans, ils lui reprochaient d'hésiter à déposer un empereur couvert de crimes. L'histoire a fait justice de leurs reproches. Mais assurément je ne connais rien de plus touchant que cette adorable faiblesse qui n'est autre chose que la bonté, rien de plus beau que ces cœurs frêles qui sont soutenus par de grands devoirs. Dieu fait bien mieux voir sa main dans l'œuvre de ces hommes, non de bronze, mais de chair, qu'on croit toujours prêts à succomber. Les contemporains les accusent de faiblesse; la postérité s'étonne de leur hardiesse.

Telle est la première de nos espérances. Il reste à indiquer rapidement les autres.

D'abord ne croyons pas que le Pape soit seul, comme on l'a trop répété. Les grands princes finissent tôt ou tard par susciter de bons citoyens. Entre les impatients et les rétrogrades Pie IX a su se former un entourage de conseillers intelligents et fidèles, aussi résolus pour la défense du pouvoir que pour le progrès des institutions. Il les a trouvés dans le Sacré-Collège, dans ce corps-couvert lequel on n'est pas assez juste, qui en deux jours et sans l'intervention des cabinets a su faire un Pape réformateur, qui lui a donné des ministres tels que Gizzi et Ferretti, des représentants intrépides comme Cincelli à Ferrare, populaires comme Amat à Bologne; enfin, des lumières comme Mai et Mezzofanti. La noblesse romaine, un moment surprise, s'est ralliée en partie autour d'une politique qui l'arrache à l'ennui du désespoir, et les fils de princes, sous les épaulètes de laine, ont marché dans les rangs de la garde civique. Il faut bien reconnaître aussi quelques garanties de sécurité dans la consulte d'Etat, puisque ses vingt-quatre membres sont choisis sur une triple liste formée pour la première fois par les gouverneurs des provinces: Pie IX n'a pas ouvert les portes du Vatican à une poignée de factieux. Enfin, l'œuvre pacifique de Rome a ses appuis d'un bout à l'autre de l'Italie, dans ce grand nombre d'hommes éminents qui sont l'honneur d'un pays moins épuisé qu'on ne croit. Pendant que la

ville sainte s'émeut ou se calme sous l'éloquente parole du P. Ventura promulguant devant le catafalque d'O'Connell la charte des libertés chrétiennes, pendant que les ardeurs de la presse romaine sont tempérées par le patriotisme patient d'O'coli et du marquis d'Azeglio, Florence, Turin, Milan, Venise ont trouvé des voix qui ont droit à la confiance du pays et au respect de l'étranger. Je ne parle pas des deux souverains qui ont eu le mérite plus grand qu'on ne pense de suivre une initiative dont ils ne recueillaient pas l'honneur et dont ils partageaient courageusement les périls. Mais qui pourrait approcher sans vénération le noble Gino Capponi? Dieu l'a frappé en lui ôtant la vue; mais, au lieu du jour terrestre, il lui a donné ses clartés de l'intelligence qui en font un des flambeaux de la Toscane. Comment ne pas honorer le savant comte Balbo, qui saluait il y a quatre ans les Espérances de l'Italie; le marquis de Cavour, dont le nom est resté cher aux lecteurs du Correspondant; Tommaso, Cantù, et tant d'autres, faits pour rassurer les inquiétudes, soit par l'élevation de leur rang, soit par la gravité de leur caractère, par l'éclat de leurs talents ou de leurs bonnes œuvres, fidèles à la foi de leur berceau, ou ramenés à elle par le même chemin qui y ramena les glorieux prisonniers du Spielberg? Il y a là plus que les garanties du cens et de la capacité, plus que des intentions honnêtes, il y a des doctrines: il y a une philosophie chrétienne devenue le ressort et en même temps la règle du mouvement politique. Les fausses philosophies de la France et de l'Allemagne ont été arrêtées au pied des Alpes par l'autorité de ces penseurs trop peu connus, Galuppi, Rosmini, Gioberti: Gioberti, qui a fait un dernier livre souverainement regrettable, sévèrement et justement jugé, mais dont j'aime à penser qu'il n'eût jamais tracé les pages s'il avait pu croire qu'on en ferait des placards incendiaires. Toutefois les catholiques n'oublieront point ses longs services; ils se souviendront que, dans son Introduction sur la philosophie, Gioberti a défendu le dogme de la création par une métaphysique dont on ne méconnaîtra ni la vigueur ni la solidité. Ils se souviendront de l'excellent traité du bien et du mal, et enfin de ce livre de la Primauté des Italiens, où l'on peut trouver beaucoup à constater, mais où l'on s'étonne de lire, tracé huit ans d'avance, tout le programme de la réforme italienne: le catholicisme, principe de toute la grandeur de l'Italie, point de salut hors de la Papauté, la liberté impossible sans le concert des princes et des peuples, la réforme et non la révolution. Oh! si ma voix pouvait monter assez haut pour être entendue de cet homme illustre, je le conjurerais pour sa gloire, pour son pays qu'il aime mieux que la gloire, de désavouer ceux qui profanent son nom en l'associant à des cris de désordre, et ne pas permettre qu'il serve à protéger les passions violentes ni qu'on le mêle à rien de ce qui pourrait tromper la postérité quand elle jugera les grands noms d'aujourd'hui.

Mais le plus ferme soutien du Pontife réformateur, c'est, après Dieu, le peuple. Les habiles répètent souvent que le malheur de Pie IX est de travailler sur le vide, de manquer d'une classe moyenne intéressée tout à la fois à la durée et au progrès des institutions. Premièrement, la classe moyenne ne manque point dans les grandes villes romaines, quoiqu'elle y compte plus de lettres que de parvenus, quoiqu'elle y soit moins renforcée qu'ailleurs d'industriels et de financiers. Ensuite, il faudra savoir s'il n'est pas heureux qu'il y ait quelque part sur la terre un lieu où toute la puissance ne soit pas remise aux mains qui remuent l'air. Sans doute la bourgeoisie de Rome a pu se laisser entamer par le déisme du XVIIIe siècle, comme autrefois par l'athéisme du XVIIe. Cependant le nombre d'esprits éclairés à du moins la sagesse de comprendre que sans Pape la ville des Césars, la ville des ruines et de la fièvre, descendrait au sixième rang parmi les cités d'Italie, et redevenirait ce qu'elle fut au temps du schisme d'Avignon, une ville de dix-sept mille âmes. Mais le gouvernement pontifical trouve une base autrement solide dans les populations, qu'il ne faut pas juger par les modèles des ateliers de peinture, ni par les cochers de la place d'Espagne: il s'agit de ces hommes des faubourgs, de ces paysans du Latium et de la Sabine, violents, mais jaloux de l'honneur de leurs familles, mais fiers de leurs traditions héroïques, inébranlables dans leurs croyances. Ne les comparez pas aux Français de 1793, qui, dits-ous, avaient encore fait leurs pâques en 1789. A Dieu ne plaise que je veuille déprécier mon pays! mais les Italiens n'ont pas été travaillés par trois cents ans de calvinisme, de jansénisme, de rigorisme. On ne leur fit jamais de leur conscience un fardeau, de leurs églises des prisons dépourvues et blanchies. La religion, qui n'épargne pas leurs vices, quoiqu'on l'ai trop dit, ne trouble pas leurs fêtes: elle les consacre; elle contient le grand nombre dans la limite des joies permises; elle est la consolation, l'honneur, l'amour de tant de milliers d'hommes, qui ne se passeraient pas plus de leur foi que de leur soleil. Aussi, lorsque naguère une proclamation coupable couvrait les murs de Livourne, les factieux qui l'avaient dictée, sachant à qui ils avaient à faire, demandaient avant tout des prières publiques. A Cagliari, une longue procession de prêtres et de moines, chargés des châsses des saints, accompagnait jusqu'au port la députation qui porta au roi Charles-Albert les vœux de la Sardaigne. Palerme s'est battu pendant huit jours au cri de: Vive sainte Rosalie! Ces peuples rappellent les affranchis du moyen-âge: ils ne tiendront leur liberté pour assurée qu'autant qu'ils en auront pris le diplôme sur l'autel. A Rome, les passions les plus irritées respectent toujours la personne du Vicaire de Jésus-Christ. Quelques années avant la mort de Grégoire XVI, le bruit se répandit un jour que le Pape, effrayé du mouvement public, songeait à quitter la ville; sa voiture traversait le Transévère; dix mille hommes se précipitèrent à sa rencontre. « Saint Père, disaient-ils, vous ne partirez pas, et nous vous défendrons. » C'était la Papauté qu'ils honoraient dans ce vieillard calomnié, comme c'est elle qu'ils aiment, qu'ils sont heureux de voir triomphante en la personne de Pie IX. J'ai été témoin de ces transports, de cette joie de la multitude se pressant sur son passage, ses dispartant sa bénédiction; j'ai entendu ces acclamations passionnées et familières pour celui qu'ils nomment « leur père très-aimé », leur évêque adoré. Le même entraînement se communique aux provinces, chez des populations qui ne devaient probablement jamais connaître de leur souverain que le nom. Jusque dans les montagnes d'Ombrie, j'entendais les gens

des campagnes, les pères attendris le soir, s'appeler, se répondre et se reconnaître par le cri: Viva Pio Nono! Puis-ent les esprits divisés, fatigués, égarés dans l'obscurité des fausses doctrines, se reconnaître et se rapprocher aussi à ce cri, devenu le mot d'ordre de la fraternité chrétienne!

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 23 MAI 1848.

LETTRES DE MGR. HUGHES.

Nous continuons dans cette feuille à donner la suite des lettres de S. G. Mgr. Hughes. Nos lecteurs auront dû remarquer que la traduction continue à être aussi bonne et aussi correcte que par le passé, et ne doivent pas manquer d'apprécier avec nous les excellents motifs, qui portent nos correspondants-traducteurs à persévérer dans la tâche qu'ils ont si bien entreprise.

LETTRE V.

46. D'après ce qui a été dit, vous comprenez la différence de situation qui existe entre ceux qui sont dans l'église et les raisonneurs privés qui sont hors du sein de sa communion. D'un côté il y a la foi et de l'autre côté, opinions. Les raisonneurs privés ont détruit la base essentielle sur laquelle seule la foi peut reposer sûrement. Ils ne nient pas la révélation elle-même, mais ils rejettent le seul témoignage par lequel on puisse en identifier et discerner les articles, et au lieu d'en appeler à des témoins compétents comme sont ceux que le Christ a établis dans l'organisation de son église, ils en appellent à leurs propres spéculations particulières. Vous ne devez donc pas être surpris des erreurs et des contradictions sur la révélation dans lesquelles ils sont tombés. Dans les états où le souverain a adopté leur principe, le gouvernement civil a pris entre ses propres mains, par une usurpation sacrilège, le pouvoir qui appartenait légitimement aux successeurs des apôtres et de Pierre d'après l'institution du Sauveur. Ainsi, en Angleterre, en Prusse, dans le Danemark et la Suède, sans parler d'autres états, l'autorité séculière détermine et confirme ce que les raisonneurs privés doivent croire ou au moins professer. La règle du gouvernement en Angleterre a été moins sévère, et par une conséquence l'Angleterre est devenue une fourmière de toutes sortes d'hérésies, de sectes et de schisme. La même chose est arrivée dans ce pays où il n'y a aucune contrainte. Un grand nombre, peut-être la majorité, de ceux qui ont hérité en naissant du droit de discuter les doctrines du Christ, en lisant la Bible et en jugeant pour eux-mêmes, n'a aucune idée fixe quelconque sur la religion. Ceux d'entre eux, d'un autre côté, qui professent un formulaire de croyance ou une confession de foi, ou dans leur effervescence se jettent au fanatisme, afin d'entraîner les gens d'un esprit calme, ou tombent dans l'indifférence jusqu'à tolérer les contradictions les plus flagrantes, comme le seul moyen de se soustraire aux discussions qui, par la raison qu'ils n'ont aucune méthode certaine pour distinguer la vérité de l'erreur au moyen du jugement privé, finissent généralement par une scission qui produit deux sectes au lieu d'une.

47. Le moyen dans l'église catholique est celui établi par le Sauveur, enseigné et mis en pratique par les apôtres, celui qui leurs successeurs, dans tous les siècles et chez toutes les nations, n'ont jamais cessé d'inculquer et de mettre en usage. Si vous désirez connaître la plénitude de la révélation de Jésus-Christ, si vous voulez participer aux richesses de sa grâce et aux mérites de sa rédemption, vous n'avez qu'à vous présenter et à devenir membre et disciple du Christ par la communion avec son église. Elle est répandue dans tout le monde, et vous n'avez qu'à vous adresser aux prêtres ou aux évêques les plus proches pour apprendre quelle est sa doctrine. Celui-là dans sa réponse ne vous donnera pas son opinion, mais il vous donnera une attestation de sa croyance telle qu'elle l'a reçu de Jésus-Christ et de ses disciples et professés durant dix huit-cents ans. Vous pouvez consulter d'autres prêtres et d'autres évêques, et sur ces points de la révélation, vous ne trouverez aucun doute, aucune divergence, mais tous parleront comme d'une seule voix et vous donneront la même réponse; il en serait ainsi de l'attestation de l'église catholique entière, tout comme si ses deux cent millions de témoins se levaient devant vous pour dire: « oui, c'est là la foi que nous avons tous reçue et que nous croyons et professons. »

48. Si vous aviez vécu dans le quinzième, ou le septième, ou le troisième siècle de l'église chrétienne et désiré de connaître ce que Jésus-Christ avait révélé, sur cette demande ou aurait employé le même moyen et donné une réponse semblable. Je ne dis pas que vous auriez trouvé la foi catholique dans le septième ou dans le troisième siècle présente sous la même forme écrite que dans l'attestation qu'elle a reçue au concile de Trente. Je parle de la substance et non de la forme, je parle de la connaissance toujours subsistante, qui à toutes les époques a fait très intimement et très parfaitement le caractère même de l'église. Mais la raison de cette différence dans la forme est que cette forme, sous laquelle sa doctrine est présente d'un âge à l'autre, est plus ou moins déterminée par la nature des erreurs particulières que les raisonneurs privés ont amenées en avant en différents temps pour combattre ou corrompre les vérités qu'elle avait reçues de son divin fondateur, dont la dépôt leur avait été confié par lui, comme gardiens, témoins, canal de communication, de génération en génération, de notre race tombée jusqu'à celles qui n'existent pas encore. Une révélation avait été faite par des moyens extérieurs, et pour m'exprimer ainsi, d'une manière humaine plus en harmonie avec l'état

de notre nature, étant composé d'un corps et d'une âme. Notre divin Sauveur a employé la voix humaine comme homme, pour communiquer par le sens de l'ouïe la connaissance de sa doctrine divine. Les miracles tombaient aussi sous la connaissance des sens. Son genre de vie, de mort, sa résurrection et son ascension ne faisaient pas exception à cette loi. Lorsqu'il mourut, ceux à qui les apôtres confièrent la connaissance de sa révélation, dirent se fier à l'autorité intermédiaire de ces hommes choisis par lui-même. Mais, comme ils étaient envoyés pour représenter leur divin maître en continuant son œuvre, il leur accorda les moyens de conviction nécessaires pour confirmer leur enseignement par le pouvoir des miracles dont ils se servirent effectivement.

49. Ils avaient une nouvelle doctrine à prêcher aux non-convertis de la part du Christ et de Dieu. La principale question donc à prouver était s'ils étaient envoyés de Dieu. Ils le prouvèrent par des miracles comme leur divin maître leur avait prouvé lui-même sa mission. Les témoins étaient au moins aussi compétents à prouver leurs miracles, qu'à certifier tout autre événement public, qui demande le témoignage des sens. Il est remarquable que Jésus-Christ a donné à la prédication de ses apôtres une efficacité plus frappante que celle qui a accompagné la sienne propre. Lorsque, après avoir reçu le St. Esprit sous une forme extérieure et visible, ils prêchèrent dans Jérusalem, nous voyons que 3,000 personnes dans une circonstance et 5,000 dans une autre renoncèrent immédiatement à la synagogue déchu pour rejoindre leur communion. Ils élurent et s'associèrent de nouveaux apôtres; ils désignèrent Mathias pour remplacer le traître Judas, s'adjoint Paul après sa conversion miraculeuse; Timothée, Tit et d'autres sont aussi mentionnés, comme des anneaux de la chaîne apostolique. Cependant la foi s'étendait, se répandait dans un rayon qui s'augmentait de jour en jour en proportion de l'accroissement du nombre des nouveaux adhérents à cette société nouvelle; et l'église avait déjà pénétré à l'orient et à l'occident dans un grand nombre de provinces romaines et était comme dans la capitale même de l'empire avant que les livres du Nouveau Testament ne fussent écrits, puisqu'ils rapportent plusieurs des choses dont nous parlons, et que ces événements ont dû être arrivés avant l'émission des ouvrages où ils sont consignés.

50. Ainsi les vérités de la révélation prouvées par le témoignage de Dieu même dans les miracles du Christ et de ses apôtres devinrent le fondement de l'église, sa vie même et la condition de son existence. Les enseignements qu'elle avait reçus étaient les faits, puisqu'ils avaient été révélés. Et une fois établis par des miracles et devenus une espèce d'incarnation divine du Verbe de Dieu dans la conviction intime de l'église, ils devaient être demandés et acceptés exclusivement par son témoignage et sa prédication qui avaient été sanctionnés. L'église seule les possédait, elle les avait seule reçus du Christ. Quoiqu'elle n'ait pour membres et protecteurs que des créatures mortelles soumises aux lois communes de la dissolution, son identité morale comme société extérieure visible, organisée d'après les vues de notre Rédempteur est indestructible, comme l'esprit de vérité qui lui a été donné de Dieu constitue sa vie intérieure et spirituelle. Elle est aujourd'hui comme elle l'a été dès le commencement, le même témoin et le même pédagogue (teacher) des mêmes vérités. La seule différence est que la forme du symbole qu'elle employait pour présenter ses doctrines a été plus ou moins déterminée d'âge en âge par le caractère spécial des différentes hérésies que c'était une partie de son devoir de condamner et de reprouver. Ainsi les erreurs professées par les raisonneurs privés du seizième siècle eussent-elles été proclamées au 4e par Arius et ses adhérents, le symbole de ses doctrines, destiné à conserver et maintenir intact le dépôt de la foi qui lui a été confié par le Christ, aurait été formulé substantiellement de la même manière dans le concile de Nicée que dans le concile de Trente.

51. Or il est évident que, si Jésus-Christ a établi une église pour conserver et communiquer sa révélation, cette église doit être infaillible. Que l'église ait reçu la charge d'enseigner toutes les nations c'est ce que l'on ne peut nier. L'ordre est certainement adressé aux successeurs des apôtres (Apostleship) dans l'église. Mais hors de la communion de cette société première, une et catholique que l'on appelle l'église, il n'y a pas et il ne peut pas y avoir de vraie apostolicité. Une évidence raisonnable étant fournie en preuve de la mission divine de ceux à qui ce commandement de Notre Seigneur a été adressé, on doit admettre comme conséquence nécessaire l'obligation de la part de ceux auxquels ils sont envoyés d'être instruits dans la foi chrétienne, de recevoir l'enseignement de ceux qui ont été chargés de leur donner, de manière que quiconque veut connaître « toutes les choses que Jésus-Christ leur a commandées » est tenu par le principe admis de chercher l'apostolicité et d'apprendre les articles de la révélation de ceux qui Jésus-Christ a établis pour les enseigner à sa place. Tel est le principe de l'infaillibilité de l'église. Il lui a commandé d'aller vers tous ceux qui n'étaient pas présents quand il a parlé lui-même, de leur porter à communiquer son enseignement, déclarant qu'il serait avec ses ministres tous les jours, même jusqu'à la consommation du monde.

Les catholiques ne font que rendre honneur à Jésus-Christ en reconnaissant l'infaillibilité de son église. Ce n'est pas pour l'exaltation de son ministère, mais pour le bien de ses membres, pour la sûreté de tous qu'il l'a investie de cet attribut essentiel à sa propre nature. De fait c'est l'infaillibilité de Jésus-Christ qui constitue le privilège que l'église a de ne pas errer.

52. Elle a elle-même toujours attesté cela comme un fait. C'est une portion de sa doctrine: elle n'a jamais cessé de le témoigner: ce n'est que dans l'exercice de cette prérogative qu'elle a pu oser condamner les hérésies qui parurent dans le siècle des apôtres, ou dans les siècles qui l'ont suivie. L'unité de sa doctrine, son extension universelle, le respect profond et religieux qu'elle porte à l'autorité, n'en sont que des conséquences où on trouve l'attestation dans chacune de ses décisions déterminant la différence qu'il y a entre le dépôt originnaire de la vérité révélée et les opinions humaines que des hommes sans honne foi (unfaithful) ont de temps en temps fait surgir en opposition à son enseignement. On en trouve aussi le témoignage de la manière seulement que

UN ARBRE DE LA LIBERTÉ.

Toutes les fois que l'occasion lui en est offerte, le clergé sait faire éclater, dans un noble langage, les sentiments d'un patriotisme chrétien aussi intelligent des besoins du peuple qu'ardemment dévoué au soulagement de toutes ses souffrances.

"Toute fête, pour être vraiment auguste et digne d'une grande nation, doit se produire à l'extérieur sous le patronage de Dieu. Aussi, elles étaient belles et riches de poésie, ces vieilles fêtes de nos pères, où les espérances de la terre et du ciel se confondaient dans un même sentiment; où tout, jusqu'au plaisir était patriotique et religieux; où les élans de la joie n'altéraient point la dignité du caractère, n'ôtaien rien à la sainte majesté de la vie.

"Ce n'est plus un souvenir, c'est une réalité que nous avons sous les yeux. Cette croix du Sauveur, ce clergé qui entoure cet autel, ce livre de prières: ces magistrats, ces guerriers; cette masse imposante de citoyens de tous les âges, de toutes conditions: tout nous rappelle que, lorsque le peuple obéit à sa nature, il va droit au christianisme, c'est la religion de ceux qui travaillent, de ceux qui souffrent, de ceux qui espèrent, de ceux qui aiment.

"Honneur à vous, Bordelais! il y a longtemps que ces vérités vous sont familières, et que les spectacles d'édification dont vous nous rendez le témoin, dans nos villes et dans nos campagnes, ont fait éclater les instincts généreux qui vous animent.

"Aussi, nous nous sommes rendu avec empressement à l'invitation qui nous a été faite, de bénir cet arbre et ces drapeaux, qui vont rester au milieu de nous autant comme des gages de paix et d'union, que comme un symbole de liberté!

"Les nobles paroles que je lis sur vos étendards étaient catholiques avant que vous les fissiez françaises. Qu'elles pénètrent nos institutions et nos mœurs, et tous nous sentirons que nous avons besoin de tous. Que deviendrait l'ouvrier sans le capitaliste? le capitaliste sans l'ouvrier? Que deviendrait l'un et l'autre, sans le cultivateur qui les nourrit? et le cultivateur, que deviendrait-il, sans l'ouvrier qui confectionne son vêtement et les instruments de son labour, sans le capitaliste, dont la dépense fait vivre l'ouvrier? La propriété et le travail sont les deux grands piliers de l'ordre social. Qui détruit l'un, renverse l'autre; qui les rendrait méfiants ou ennemis, ferait tout périr. L'ouvrier a droit que sa condition s'améliore, que sa vieillesse trouve un abri, ses maladies des secours: c'est-à-dire, en d'autres termes, que le travail soit libre et convenablement rétribué.

"Si ces vérités étaient comprises en tous lieux, comme elles le sont parmi nous, nos très-chers frères, la confiance renaitrait dans les âmes, le crédit se ranimerait, et la future assemblée, que nous n'aurions composée que de ce qu'il y a de plus consciencieux, de plus intelligent, se voyant entourée de la sympathie universelle, forte, généreuse, comme le peuple français dont elle serait l'image, aurait bientôt terminé son œuvre de reconstruction et de pacification; nous aurions de la gloire, du bien-être et, surtout, un grand amour les uns pour les autres, comme notre progrès dans la foi, dans l'ordre et dans la liberté.

"Liberté, égalité, fraternité, trilogie sublime! Soyons-lui fidèles, et nous fonderons la République, non dans la terreur et l'impunité, dans l'hypocrisie ou la corruption, mais dans une sage démocratie.

"Liberté, égalité, fraternité! ces trois mots ne signifiaient rien avant Jésus-Christ: c'est ce bon maître qui nous a apporté du ciel la réalité, et qui, par l'affranchissement de l'homme, a préparé la liberté des peuples.

"C'est Jésus-Christ qui est venu révéler au monde le dogme de la véritable égalité. Ne savez-vous pas que le pauvre, à ses yeux, est revêtu d'une dignité éminente, et que l'Église dresse des autels à une humble femme, à un simple labourleur?

"C'est Jésus-Christ qui nous proclame tous enfants du Père céleste; et l'Église, sa fidèle interprète, n'ordonne en ce moment, autant que les inspirations de mon cœur, de vous donner à tous le nom de frères bien aimés.

"Votre devise est, sous ce rapport, celle de Jésus-Christ, des Apôtres, de l'Église catholique, le votre archevêque, et de tous vos prêtres.

"Qu'on ne dise plus que la religion et la liberté ne sauraient se comprendre: Pie IX a présenté la liberté à la ville et au monde. L'alliance est donc rétablie; il ne tient qu'à nous qu'elle soit éternelle.

SUISSE.

"Sion, en Valais.

"Mgr Luquet, envoyé extraordinaire du Saint-Siège en Suisse, arriva à Sion le 14 février; sa mission avait pour but d'aplanir les difficultés élevées entre le clergé et le nouveau gouvernement, à l'occasion de quelques décrets contraires aux lois de l'Église que ce dernier avait portés.

"Le grand conseil du Valais avait, le 11 janvier, décrété en principe "la réunion au domaine de l'état des biens meubles et immeubles dont jouissent le révérendissime évêque de Sion, le vénérable chapitre et les recteurs de la cathédrale, le séminaire, les couvents et les corporations religieuses existant dans le canton."

"Le même grand conseil porta, le 26 janvier, un second décret qui développait et appliquait les principes posés dans le premier, déterminant le traitement octroyé au clergé dépourvu, et enlevait à l'abbaye de Saint-Maurice et à l'hospice du Grand-Saint-Bernard la collation des bénéfices paroissiaux appartenant à ces deux maisons, pour les donner à l'état.

"D'après l'article 37 du dernier décret, le conseil d'état était autorisé à ne pas le mettre à exécution, si, dans quinze jours, le clergé proposait des moyens plus propres à amortir

la dette publique. En conséquence, l'envoyé du Saint-Siège entra immédiatement en relation avec le conseil d'état, qui assura qu'il était bien disposé à ne pas mettre le décret du 26 janvier à exécution, si le clergé faisait des dispositions acceptables. Après cette assurance de la part du gouvernement, Mgr Luquet convoqua une réunion composée de MMgr l'évêque de Sion, l'évêque de Bethléem, abbé de Saint-Maurice, et d'une commission de quatre chanoines, nommée par le chapitre de la cathédrale. Mgr Luquet dit dans cette réunion que le clergé devait offrir 500,000 fr. dont il fit, à peu près lui-même, la répartition suivante:

Table with 2 columns: Item and Amount. L'évêché de Sion: 150,000 fr. Le chapitre de la cathédrale: 100,000. L'abbaye de Saint-Maurice: 100,000. Les autres corporations religieuses, confréries, bénéfices: 150,000.

"Mgr Luquet fit connaître par écrit l'offre du clergé au gouvernement, qui répondit qu'elle n'était pas suffisante, et que d'ailleurs il ne pouvait pas traiter à part au sujet du Grand-Saint-Bernard. M. le prévôt, qui n'avait pas assisté à la première réunion, arriva pour la seconde, où Mgr Luquet voulut que la maison du Grand-Saint-Bernard offrît 300,000 fr., et il augmenta l'imposition de l'abbaye de Saint-Maurice de 50,000 fr., ce qui porte la somme totale à 850,000 fr. Il annonça cette offre au conseil d'état, qui, avant de se prononcer sur l'acceptation ou sur le refus, demanda que le clergé lui fit connaître exactement l'état de sa fortune, la contenance et la valeur des biens-fonds. Comme le temps manquait pour faire arpenter les fonds de terre, etc., on donna un état approximatif aussi exact qu'il fut possible de le faire. Le conseil d'état répondit enfin à Mgr Luquet qu'il ne pouvait pas accepter les 850,000 fr., que l'état de la fortune du clergé renfermait des réticences, etc., qu'il allait mettre le décret à exécution; que du reste il était disposé à faire un concordat avec Rome aussitôt que Mgr Luquet se serait muni de pleins pouvoirs.

"Le gouvernement a fait publier, au son du tambour, les biens du clergé à vendre ou à louer, avant que sa lettre fût remise à Mgr Luquet. Les négociations ont fini par-là. Le prévôt du Saint-Bernard offrit de faire voir les comptes de la maison et de donner le superflu des dépenses pour amortir la dette publique. Cette clause fut mise dans la lettre où Mgr Luquet offrait les 850,000 fr., mais le conseil d'état n'en dit rien dans sa réponse; c'est qu'il veut le tout.

"On met donc à l'exécution le décret spoliateur; les chevaux, la voiture et le bétail de l'évêché sont mis en vente, et dans quelques jours les biens-fonds de l'église en Valais ont disparu. Les religieux du Grand-Saint-Bernard n'ont plus aucune propriété en Suisse, sauf les bâtiments dont on leur laisse la jouissance, et un grand malin qu'ils avaient entrepris de déséchier depuis plusieurs années.

"L'abbaye de Saint-Maurice a été soumise à la même rigueur, et l'abbé de cette maison religieuse qui a survécu au vandalisme des Sarrasins et des barbares, a demandé comme une faveur d'être, pour cette année, le locataire d'une ferme de son abbaye, ce qui lui a été accordé, quoique avec assez de peine. Par-là il pourra nourrir encore quelques mois une partie de sa communauté."

BANQUE D'ÉPARGNES

Table with 2 columns: Description and Amount. Balance due aux déposants, 31 décembre 1847: 62675 11 7. Mars.—Montant déposé depuis le 31 déc. jusqu'à: 27172 0 6. No. retiré do.: 25203 16 1.

Balance due ce jour aux déposants Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier.

Bureau de la Banque d'Épargnes, de la Cité et du District, Rue St. François Xavier, 3 mars 1848.

LIVRES NOUVEAUX

Il vient d'être publié par les soussignés une nouvelle édition de "LA JOURNÉE DU CHRÉTIEN" contenant les Prières et les Offices des Dimanches et des principales fêtes de l'année, l'Office des Morts, et l'exercice du chemin de la croix. Le tout a été revu et augmenté par un ecclésiastique catholique, et avec l'approbation particulière de leurs grandsseurs monseigneur l'archevêque de Québec et monseigneur l'évêque de Montréal. L'ouvrage est imprimé sur le plus beau papier, est bien relié, et ne renferme pas moins sur acier, trente-huit pages, illustrées de douze gravures.

—AUSI—

UNE NOUVELLE et jolie édition de LA NEUVAINNE EN L'HONNEUR DE ST. FRANÇOIS-XAVIER. Cet ouvrage sera vendu à bien bon marché, savoir, trois piastres et demi par cent.

D. et J. SADLER, No. 179, rue Notre Dame, Montréal.

THEO. HAMEL

PEINTRE D'HISTOIRE ET DE PORTRAITS.

L'HONNEUR d'annoncer aux citoyens de Montréal et au public en général, qu'il a établi son ATELIER dans la maison de M. BOULANGER, Rue Notre-Dame.

SES ÉTUDES de PEINTURE seront visibles tous les jours depuis 9 HEURES A. M. jusqu'à 4 HEURES P. M. Montréal, 14 décembre 1847.

M. H. HUDON.

D'APRÈS UN DESSIN D'UNE RESEMBLANCE PARFAITE EXÉCUTÉ A ROME, D'APRÈS NATURE.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir une gravure magnifique en FAC SIMILE du dessin ci-dessus. L'acquisition du Portrait de ce pieux Prêtre et de ce bon citoyen que vient de perdre le pays, sera pour la plupart de nos compatriotes un doux souvenir de dévouement, de religion et de patriotisme. Prix de chaque copie 2s.

CHAPELEAU & LAMOTHE, Vis-à-vis le Séminaire.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROLLAND,

24, RUE ST. VINCENT,

MONTREAL.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS.

Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., à des prix bas que ce soit. Voir ses prix avant et d'acheter ailleurs.

J. Bte. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

Librairie

ECCLÉSIASTIQUE

Les soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leur amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE. Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Écoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échappe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patronneront. CHAPELEAU ET LAMOTHE.

AVIS

DANS la rue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER de MAI prochain, PAMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payables tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre.

Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien. Nous prions toutes les personnes, amies de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avertissement dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangent avec nous, nous confieront, en le reproduisant, un service que nous leur remercions de l'occasion. On s'abonne chez MM. les Curés, à Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, et chez MM. J. & O. Crémazie, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville. A Montréal, chez E. R. Fabre, écrivain, No. 3, Rue St. Vincent.

STANISLAS DRAPEAU, PROPRIÉTAIRE.

Québec, 17 mars, 1848.

ORNEMENTS D'ÉGLISE.

VIS-A-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL. CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE AGENTS DE J. C. ROBILARD DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Église à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Établissement. Au bon-vouloir et à l'Encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL. L'acheteur rencontrera toute la variété qui lui est due dans le prix de ces objets, où les progrès de la Dore et de l'Argenture, surtout en Imitations mettent en défi les plus habiles connaisseurs. Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité.

Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et TOUJOURS A BON MARCHÉ. L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASUBLES TOUT FAITES.

—AUSI— CROIX DE CHASUBLES

EN DRAP d'or avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs. " DAMAS Blanc, Cramoisie, etc. etc. brochés tout en or. " (couleurs assorties) " en or et couleurs. GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES EN drap d'or (imitation) à dessins très-riches et sailants. " Damas brochés en or et couleurs. " " (assortis de couleurs) brochures riches, naires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et es Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offertes par la même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ÉTOLES ET VOILES DE BÉNÉDICTION.

Les Étoles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches. Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités

ÉTOFFES ORNEMENTS.

Drap d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (d'écus nouveaux). Moire d'or à reflets riches et brillants. Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs. Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

—AUSI— ARGENTERIE D'ÉGLISE.

Le Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'ostensoirs Cibaires Encensoirs Burettes etc.

N. B. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Église dans les campagnes. MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation exprès (et par leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article. On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter la moindre erreur, et les adresser à J. C. ROBILARD, No. 84, Cedar St. New-York.

ACADEMIE

POUR LES JEUNES DEMOISELLES

QUI sera ouverte à ST. JEAN DORCHESTER, district de Montréal le 15 octobre prochain, par les SŒURS si avantageusement connues de la Congrégation de Montréal.

Cette nouvelle Institution, comme toutes celles que dirigent les Sœurs de la Congrégation, comprendra dans son plan d'éducation, toutes les branches d'enseignements qui peuvent entrer dans l'éducation des enfants de toutes les classes de la société. Outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire en langue française et anglaise; les autres branches d'une éducation complète, comme la géographie, l'histoire, la littérature, les ouvrages à l'aiguille de toute espèce, le dessin, la musique, etc. etc. seront enseignés dans ce nouvel établissement, aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant d'élèves qui demanderont cette partie de l'enseignement, et qui seront prêts à le recevoir.

Les jeunes personnes seront admises dans l'Institution sans aucune distinction de croyance religieuse, et elles y jouiront d'une entière liberté de conscience; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans une Institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices du culte extérieur de la maison.

Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits; et on pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur maison à St. Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain. Les branches d'une éducation libérale et soignée, comme le dessin, la musique, etc., seront payées à part.

Pour l'habillement et le trousseau, on n'est pas obligé en particulier cependant il serait bon de voir les Sœurs à ce sujet.

On ne prendra aucune pensionnaire pour moins de trois mois; et pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y aura point d'entrée nouvelle accordée aux élèves, qu'à la vacance annuelle de quatre semaines, la fin de juillet, ou au commencement d'août.

À la fin de chaque année scolaire, il y aura un examen public, des prix et récompenses seront décernés aux élèves, qui se seront distingués par la bonne conduite, l'application et le succès.

St. Jean, août, 1847.

MANUEL

TEMPERANCE, LE R. P. CHINQUY.

RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES.

Se vend chez MM. FABRE & Cie. " MM. CHAPELEAU & LAMOTHE. " A L'ÉVÊCHÉ.

THE PILOT

And Journal of Commerce

Se publie le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI matin, au Bureau, No. 3, Place d'Armes, Montréal.—Souscription—CINQ PIASTRES par année.

The Weekly Pilot,

Se publie tous les VENDREDIS matins, pour les campagnes.—Souscription, TROIS PIASTRES par année.

W. H. HIGMAN & T. DONOGHUE, Imprimeurs, Éditeurs et Propriétaires.

Les livres et autres ouvrages d'imprimerie sont expédiés proprement à ce Bureau. 13 avril.

A VENDRE.

LE SOUSSIGNÉ offre en vente, à des CONDITIONS TRES MODÉRÉES, les deux emplacements et la terre ci-après désignés, savoir:—

1. UN EMPLACEMENT situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Église, bâti de Maison, Boulangerie, Laiterie, Grange, Hangar, Écurie et autres Bâtimens; laquelle dite maison est des plus propres pour tenir un Hôtel ou Maison de Pension, étant occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près dans la meilleure situation pour ce genre de commerce.

2. UN EMPLACEMENT situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre aussi dans un lieu très rapproché de l'Église, avec les bâtimens dessus construits, consistant en Maison, Écurie et autres Bâtimens.

3. UNE TERRE située au même lieu de la contenance d'un arpent et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la rivière de l'Assomption à la ligne seigneuriale, aussi bâtie de Maison Étable et autres Bâtimens.

Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à ANDRÉ ROYAL, CHARRIER ENC. Avocat, No. 18 rue St. Vincent, ou au Soussigné, au Village d'Industrie.

ETIENNE PARTENAIS.

Montréal, 21 février 1848.—qj.

L'Avenir,

JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE.

Paraît tous les samedis à tous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens.

L'abonnement est de 10c. par année payable d'avance. On s'abonne à Montréal au bureau du journal No. 21 rue St. Vincent, à Québec chez M. S. Drapeau, agent, et aux Trois-Rivières chez M. P. Nourie, agent.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.

LES MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de ports, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

—AUSI— PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, 20 2 0. Chaque insertion subséquente, 0 0 7. Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 4. Chaque insertion subséquente, 0 0 10. Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4. Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1.

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE & Cie., Libraires. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. Vic. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Direct. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET & JOS. CHAPELAIN, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.